Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet hydroélectrique de Poses

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	TotalEnergies Renouvelables France
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	MULLER THIERRY Directeur Général
RCS / SIRET	4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4
Forme juridique	Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
29°	3.1.2.0 Volume inférieur ou égal à 2000 m3 dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet hydroélectrique de Poses se situe sur la commune d'Amfreville-sous-les-Monts. Il utilise la chute générée par le barrage existant de navigation de Poses pour créer de l'énergie hydroélectrique. Le barrage est géré par Voies Navigables de France pour permettre la navigation sur la Seine. Le projet consiste à turbiner au fil de l'eau une partie de l'écoulement de la Seine en installant une centrale hydroélectrique dans l'ancienne écluse centrale actuellement remblayée. L'eau sera turbiné par des turbines Kaplan. Les turbines installées seront rendues ichtyocompatible par la mise en place d'une grille à barreaux espacés de 2 cm et incliné à 26 degrés. Une passe à poisson permettra par ailleurs de rétablir la continuité écologique en parallèle de la centrale et un local technique sera construit par dessus la centrale pour abriter les équipements électriques et le contrôle commande.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la production d'énergie renouvelable. La centrale aura une puissance maximale brute de 3939 kW et une puissance électrique de 2700 kW.
Elle permettra la production de 10,9 GWh / an soit la consommation spécifique de 5989 habitants, Le projet hydroélectrique couvrira 11,7 fois les besoins pour consommation électrique de la commune, et 5,7% pour les besoins de la communauté de communes Seine Eure.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble du chantier se déroulera sur environ 18 mois.

les travaux de génie civil les plus exposés aux épisodes de crue sera préférentiellement réalisés en période estivale de faible hydrologie. Les travaux seront réalisés à sec à l'abri d'une enceinte étanche en palplanche mise en place à l'emplacement de la future centrale en lieu et place de l'ancienne écluse.
La position du chantier sous batardeau à la place du remblai actuel permet de maintenir la gestion du plan d'eau pendant toute la durée du chantier (maintien du bief, maintien de la fonctionnalité du barrage de Poses par son effacement en crue, et pas de création de nouvel obstacle à l'écoulement).

Une fois les travaux de génie civil achevé les turbines seront installées à leur emplacement définitif par grutage. Les ouvrages annexes de construction du local technique et de raccordement seront réalisés en parallèle du reste du chantier.

La réalisation de la centrale hydroélectrique sera divisée en 4 lots confiés dans la mesure du possible à des entreprises locales :
- Lot 1 : Génie civil / superstructure
- Lot 2 : Vantellerie
- Lot 3 : Turbine / Alternateur
- Lot 4 : Electricité / Automatisme

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale hydroélectrique est piloté par un automate qui régule le débit d'eau entrant dans la turbine à l'aide des informations collectées pas les différentes sondes mises en place. L'automate influe ainsi sur la puissance de la centrale, en fonction du débit disponible dans la Seine. Il prévient les équipes d'exploitation / maintenance de TotalEnergies par mail lors de toutes anomalies et arrête la centrale en cas de besoin. En mode dégradé, la centrale hydroélectrique peut être pilotée manuellement, ce qui demande un présence humaine permanente.

Un gardien, employé par la société projet qui sera dédiée à la centrale, réalisera une visite quotidienne du site, l'entretien des ouvrages ainsi que les premières opérations de maintenance. Il s'assurera de la bonne restitution des débits minimaux et du respect du règlement d'eau. Il veillera au bon fonctionnement de la centrale et pourra agir sur les équipements de la centrale si besoin.

Les équipes d'exploitation / maintenance de TotalEnergies suivront la production de la centrale grâce à des systèmes de télésurveillance en temps réel et réalisent une prise en charge immédiate des défauts. Ces équipes sont prêtes à intervenir 7j/7 et 24h/24 dans le cadre d'un système d'astreintes avec l'outillage et les équipements techniques adaptés. Elles s'assurent de la sécurité des biens et des personnes lors de chacune de leurs interventions.

Les équipes TotalEnergies planifieront également les visites techniques annuelles de maintenance préventive (contrôle des installations électriques, contrôle vibratoire, analyse d'huile...)

En période de crue la centrale hydroélectrique sera mise en sécurité par le gardien ou le technicien d'astreinte (arrêt des turbines, ouverture de la vanne de dégravage).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de loi sur l'eau (IOTA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur de chute maximale	7,2 m
Module estimé	487 m3/s
Débit d'équipement	57 m3/s
Puissance maximale brute	3939 kW
Production énergétique moyenne annuelle	10,9 GWh
Emprise au sol de l'installation à construire	1500 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

10 LES ECLUSES 27380 AMFREVILLE SOUS LES MONTS; AMFREVILLE SOUS LES MONTS

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 1 _ ° 1 4 ' 8 . " E **Lat.** 4 9 ° 1 8 ' 4 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II (230031154) – Les îles et berges de la Seine en amont de Rouen
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La passe à poisson du projet se trouve en partie dans le périmètre de protection du château de Canteloup qui est inscrit en tant que monument historique
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de la Boucle de Poses
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet est situé à l'extérieur, mais à proximité immédiate du site inscrit n°27000155 « Les falaises de l'Andelle de la Seine de Venables à Pont Saint Pierre
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessite de retirer les 27000m3 de remblai qui comblent actuellement l'écluse désaffectée de laquelle s'installera le projet hydroélectrique
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'entrainer des perturbations sur la faune, flore, habitats existants. Le MOA a donc lancer une étude d'impact environnemental permettant de définir les mesures ERC à mettre en oeuvre pour que le projet soit environnementalement acceptable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par le risque inondation, MAIS les centrales hydroélectriques le sont systématiquement de part leur nature. Ainsi la centrale hydroélectrique sera conçu pour être résiliente vis à vis de ce risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Évitement :
Implantation du projet au niveau d'un seuil existant. Maintien des usages existants : pas de modification de la gestion du plan d'eau.

Réduction :
Mise en place d'une prise d'eau ichtyocompatible, réalisation des travaux à sec dans une zone batardée après réalisation d'une pêche de sauvetage et hors période de reproduction des poissons.
Création d'une passe à poisson permettant d'améliorer localement la continuité écologique de la Seine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à _____ le, _____

Signature Télédéclaré le 22/09/2022